Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 53 (1961)

Heft: 7-8

Artikel: La situation économique de l'Europe

Autor: Heyer, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385204

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tion plus haut. Ils cherchent un moyen de remédier à la désaffection de leurs sociétaires. Il va de soi qu'ils envisagent notamment, à cet effet, de percevoir une contribution de solidarité, mais dans la plupart des cas ce système aboutit à une désillusion tant il est difficile d'obtenir le paiement de la contribution. Très souvent, les employeurs ne sont nullement disposés à coopérer à sa perception. Et les syndicats, pour leur compte, n'aiment pas mettre le patronat en situation de déterminer leur force numérique, car ils craignent que leur position n'en soit affaiblie au cours des négociations collectives. C'est par suite de ces considérations qu'un important syndicat suisse a résolu, en 1951, de ne plus exiger aucune contribution de solidarité.

Il en va autrement dans les branches économiques où l'on perçoit des contributions de solidarité et où l'on applique conjointement le système de la carte professionnelle non seulement à titre de compensation des avantages que la convention procure aux dissidents, mais aussi pour favoriser simultanément l'exécution d'accords collectifs en vertu desquels chaque partie s'engage à ne pas conclure sur le même objet avec un tiers. Là, les employeurs sont contraints de respecter non seulement la convention collective, mais encore une réglementation sur les prix. En pareil cas, les clauses sur la contribution de solidarité exercent bien leurs effets sur le marché du travail, mais, à regarder la chose de près, on constate qu'elles exercent en outre une influence sur le marché des biens, où elles restreignent la liberté de concurrence dans une mesure parfois considérable. Les travailleurs tirent profit de ces clauses dans la mesure où les accords en question constituent indirectement pour eux une garantie de salaire. Inutile d'expliquer pourquoi les intéressés n'envisagent alors même pas de renoncer aux cotisations de solidarité ni à la carte de travail.

La situation économique de l'Europe

Par Albert Heyer, du Bureau de la CISL à Genève

Au nom de la Confédération internationale des syndicats libres, notre compatriote Albert Heyer a fait la très judicieuse déclaration suivante à la session de la Commission économique pour l'Europe qui s'est tenue en avril dernier à Genève:

Je vous remercie de m'avoir autorisé à faire, au nom de mon organisation, la déclaration suivante, qui, étant donné le retard des travaux de la commission, n'aura pas l'ampleur que nous aurions voulu lui donner. Le rapport qui nous est soumis fait ressortir le niveau élevé d'expansion de l'économie de l'Europe occidentale en 1960, où la production totale a augmenté de 6,5%, alors qu'en 1959 elle s'était accrue d'environ 4%. La production industrielle dans l'ensemble des pays de l'OECE s'est élevée de 11% entre 1959 et 1960. La situation est sensiblement différente dans l'industrie charbonnière, puisque la production de charbon, en 1960, a diminué de 3% en Europe occidentale. Des difficultés graves persistent dans cette industrie, malgré l'optimisme du rapport, qui, si j'ai bien compris, émet l'avis que la crise du charbon est sur le point de s'atténuer.

La situation économique dans les pays industriels d'Europe est, d'une manière générale, satisfaisante. Dans les domaines de l'emploi, des salaires, des conditions de vie et de la réduction des heures

de travail, des progrès lents mais réels ont pu être réalisés.

Contre les politiques gouvernementales restrictives

En ce qui concerne les perspectives pour 1961, le rapport déclare que la menace, dans certains pays du moins, d'une nouvelle hausse des prix, après une période de stabilité relative, peut exercer une forte influence sur les politiques du gouvernement et de là sur le degré de l'expansion économique. A notre avis, le danger serait de voir certains gouvernements avoir à nouveau recours à des politiques de restriction, y compris l'introduction de taux élevés d'intérêt entravant le rythme de la croissance économique dans leur pays, sans nécessairement atteindre l'objectif déclaré d'empêcher une hausse des prix. Les syndicats libres ont toujours critiqué ces politiques restrictives. Ils ont émis l'objection, et l'expérience en a montré la justesse, que si l'on adopte une politique d'expansion, entraînant un accroissement de la productivité, il est possible de faire face à des augmentations des salaires sans que les prix continuent à monter. Il faut donc espérer que les gouvernements feront tout ce qu'ils pourront, au cours de l'année en cours, pour contribuer à une nouvelle expansion économique.

Etablir une économie dynamique dans les pays en voie de développement

Il existe cependant, en Europe, des régions où le développement économique est en retard ou l'industrie en déclin. Dans certains cas, le pays dans son ensemble peut être considéré comme économiquement sous-développé. Dans ces pays et ces régions, la situation économique et les conditions sociales restent précaires et insatisfaisantes. Là, des mesures à court et à long terme, soit pour le développement économique, soit pour la reconversion, sont indispensables pour élever le standard de vie de la population. Nous sommes heureux de pouvoir constater l'intérêt porté par certains organismes officiels, tels que l'Agence européenne de productivité (AEP), aux problèmes de ces régions.

Ainsi, l'AEP a organisé en mars 1961, à Kifissia (Grèce), un séminaire syndical sur les régions en voie de développement ou de reconversion. Les conclusions de ce séminaire contiennent des lignes directrices devant présider aux programmes de développement. Il y est dit notamment que les procédés lents, variables et souvent inhumains de l'économie de marché ne peuvent suffire au développement ou à la reconversion, qui doivent faire l'objet d'encouragement et de plans sous la responsabilité des gouvernements; que le premier objectif économique des plans de développement est d'établir une économie dynamique bien équilibrée, particulièrement entre l'infrastructure et les secteurs directement productifs, entre les investissements sociaux et économiques, entre l'agriculture et l'industrie aussi bien qu'entre les industries diverses; que, lorsqu'il s'avère nécessaire, pour ces pays, de recourir à une aide financière et technique, européenne ou mondiale, une telle aide doit être étroitement coordonnée aux plans de développement national; que le développement économique étant en premier lieu d'intérêt humain, il ne peut être mené à bien que s'il est planifié et exécuté avec la participation active de tous les milieux sociaux, particulièrement les syndicats en tant que représentants des premiers intéressés. Nous souscrivons entièrement à ces propositions en insistant particulièrement pour que tout programme de développement économique dans ces pays soit conçu, dès le départ, en fonction de l'amélioration générale des conditions de vie des travailleurs.

Recul économique en Espagne

Qu'il nous soit permis, cependant, d'attirer spécialement votre attention sur les conséquences défavorables d'un programme de « normalisation économique » mal exécuté, et cela aux dépens des travailleurs.

L'utilisation par l'Espagne de l'assistance financière et technique octroyée en 1959 par l'OECE et par le Fonds monétaire international pour sauver ce pays d'un écroulement économique, a eu comme effet d'aggraver encore le sort des travailleurs espagnols, exactement comme nous l'avions prédit à diverses reprises. Quand un plan qui se veut être celui de la « stabilisation » économique se traduit en pratique par une augmentation considérable du chômage, il est évident qu'un tel plan ne mérite que le nom de stagnation et de recul économique. On peut d'ailleurs citer à l'appui de cette thèse l'avis d'économistes distingués espagnols. Ainsi, M. de Azagra, qui écrit dans Nuestro Tiempo (janvier 1961), journal paraissant en Espagne, que la « conception du plan de stabilisation a été com-

plètement dépouillée de son sens et se limite à quelques chiffres en l'air, souvent forcés » et qu'« il y manque encore tout ce qui touche à l'avenir, au nouvel essor, au renouvellement de toute une structure anachronique et inefficace ». Une fois de plus, nous faisons appel à la CEE afin qu'elle se joigne aux syndicats libres pour déclarer que l'établissement de conditions économiques saines ne peut pas se faire au prix de la misère et des souffrances de la masse des travailleurs.

Vers la création de marchés mondiaux

Pour ce qui est de l'intégration économique régionale, la CISL a toujours soutenu que les efforts entrepris dans ce sens devraient constituer des étapes vers la création de marchés de plus en plus larges et unifiés dans le monde entier. Nous avons noté avec satisfaction la récente extension de la Communauté économique européenne, par l'association de la Grèce, qui est en train d'être effectuée, et celle de la Zone de libre-échange, par l'association de la Finlande.

Cependant, nous répétons notre point de vue que l'intégration économique européenne ne doit, en aucune façon, porter préjudice aux économies d'autres pays. La preuve que c'est là un problème ardu est fournie par les difficiles négociations qui se déroulent à l'heure actuelle au sein du GATT. Nous continuons à espérer pourtant que des accords satisfaisants interviendront à brève échéance. En outre, nous espérons sincèrement qu'une étroite coopération entre les deux groupes commerciaux de l'Europe occidentale soit établie dans les plus brefs délais et qu'ultérieurement un marché commun soit réalisé entre eux.

Le rapport attire aussi l'attention sur le niveau élevé du commerce entre les pays de l'Europe occidentale en 1960. Mentionnant les projets d'intégration économique – la Communauté économique européenne et l'Association européenne de libre-échange – il déclare que l'expansion générale du commerce entre les pays de l'Europe occidentale au cours de 1960 a été plus marquée que la tendance à une polarisation du commerce au sein des deux zones d'intégration.

Néanmoins, l'on ne peut ignorer la façon dont le commerce se développe au sein de la CEE (évalué par les exportations); il a augmenté de 29% au cours des neuf premiers mois de 1960, et à l'intérieur de l'AELE de 16%. Dans les deux cas, ce pourcentage est plus élevé que celui de l'expansion du commerce avec des pays à l'extérieur de la zone d'intégration. Toutefois, l'ensemble des importations de l'Europe occidentale en provenance du restant du monde pouvant être considéré comme ayant atteint un niveau satisfaisant en 1960, la question se pose de savoir si cette tendance se poursuivra pendant les différentes phases de l'intégration.

Le rapport attire encore l'attention sur un autre point significatif: le fait que si des importations de l'Europe occidentale provenant de pays producteurs de matières premières ont augmenté au cours des trois premiers trimestres de 1960, comparées à celles de 1959, la proportion des importations de l'Europe occidentale de ces pays a continué à diminuer: elle était de 39% des importations totales en 1951, de 32% en 1959 (les neuf premiers mois) et de 29% en 1960 (la même période). Ce fait souligne la nécessité, qui est mise en évidence dans le chapitre V, pour les pays européens de poursuivre une politique commerciale qui aidera les pays en cours de développement.

1% du revenu total pour l'assistance technique

Nous reconnaissons que beaucoup de pays prospères ont fourni une aide financière et technique considérable à ces pays et que cette aide va croissant. De même, les institutions intergouvernementales ont étendu leurs programmes dans ce domaine et nous avons noté avec satisfaction la création du Fonds spécial des Nations Unies et de l'Association internationale pour le développement économique. Pourtant, beaucoup plus devrait être fait sur le plan international pour jeter les bases d'une solution à cet immense problème, et il devient de plus en plus urgent que les pays bienfaisants coordonnent leurs efforts afin d'octrover une assistance efficace aux pays en cours de développement. Il serait désirable que les nations industrielles se déclarent prêtes à alimenter le Fonds spécial des Nations Unies d'une façon beaucoup plus généreuse qu'à l'heure actuelle et qu'elles contribuent, sur une vaste échelle, à l'Association internationale pour le développement économique. La Conférence économique mondiale des syndicats libres qui s'est tenue à Genève en mars 1959 a été la première à estimer qu'un montant de 1% du revenu national des pays industriels est la contribution minimale indispensable qui devrait être consacrée à l'aide financière aux pays insuffisamment développés. Le bien-fondé de cette estimation est maintenant universellement reconnu. Nous soulignons qu'il s'agit bien d'un minimum et que les pays les plus prospères devraient consentir une contribution supérieure. Nous faisons appel encore aux gouvernements des nations industrielles pour qu'ils mettent cette proportion en pratique. Un exemple remarquable a été donné dans ce domaine par le mouvement international des syndicats libres qui, en créant un fonds de solidarité, a donné un contenu concret à l'idéal de fraternité humaine.

Aussi conscients qu'ils soient de la nécessité d'augmenter le montant de l'assistance technique et financière aux pays se développant, les syndicats libres reconnaissent que cette aide seule n'ap-

portera pas une solution au problème consistant à élever le niveau de vie des populations de ces pays. Ces derniers doivent également être en mesure d'accroître leurs gains provenant de leurs exportations afin de faire face à leurs besoins croissants en importations et à leurs obligations relatives aux prêts qui leur ont été consentis, comme à toutes autres formes d'investissements étrangers. Nous avons déjà exprimé cette opinion dans la déclaration sur les mesures nécessaires pour développer le commerce international, adoptée par la 25^e session de notre Comité exécutif (novembre-décembre 1959), et nous sommes donc satisfaits de la discussion du chapitre V du rapport relative à l'Europe et aux besoins en matière de commerce des pays moins développés. Les syndicats libres eux-mêmes continuent à consacrer une attention spéciale au problème relatif à la façon dont les besoins commerciaux des pays se développant peuvent être satisfaits et dont les niveaux de vie des populations peuvent être élevés sans que leurs exportations d'articles manufacturés peu coûteux causent de sérieux préjudices aux intérêts de certains groupes de travailleurs de pays industriellement évolués. Nous avons fait ressortir que le problème doit être résolu non par un commerce réduit, mais par des standards de salaires plus élevés dans les pays se développant tout en poursuivant des politiques d'adaptation dans les pays industriellement évolués.

Les syndicats pour la relève technique

Il serait aussi important d'élargir les programmes d'assistance technique et – ce qui constitue un problème particulier – le recrutement de personnel technique. Le mouvement syndical est prêt à collaborer à l'exécution de ces programmes et au recrutement du personnel nécessaire, mais espère qu'il sera dûment consulté.

Le problème des disponibilités financières

L'assistance financière aux pays en voie de développement ne pourra avoir l'ampleur voulue que si une solution est trouvée au problème de la disponibilité suffisante de moyens de paiement au sein des nations industrielles. L'exemple frappant de la pénurie de liquidités et du décroissement des réserves d'or récemment survenus aux Etats-Unis devrait faire réfléchir les gouvernements européens. Nous sommes d'avis que la solution de ce problème doit être envisagée sous l'angle international, en première place par le renforcement du Fonds monétaire international. Les gouvernements industriels devraient être conscients de la nécessité de prendre des mesures pour rendre son action plus efficace et pour accroître les montants que le fonds pourra commander. Nous tenons à souligner, cependant, que les activités du Fonds monétaire international devraient

être caractérisées par une conception libérale et audacieuse de son rôle.

Les mesures que celui-ci prendra, par exemple, dans le domaine de la stabilisation des monnaies et des balances de paiements dans les pays en cours de développement devraient avoir pour but l'expansion et le développement des activités économiques allant de pair avec le progrès social. Jusqu'à présent le Fonds monétaire international, en attribuant des fonds à des programmes de stabilisation, a fréquemment insisté pour que les gouvernements adop-

tent une politique d'austérité économique et sociale.

En ce qui concerne le problème des paiements internationaux, il faudrait faire remarquer que les effets défavorables de l'utilisation du taux de l'intérêt en tant qu'instrument important d'une politique économique, dont nous avons déjà parlé, ne se limitent pas au secteur intérieur. Comme on le fait ressortir dans le chapitre I du rapport, l'augmentation simultanée de taux d'intérêt en Allemagne occidentale et au Royaume-Uni afin de réduire les hausses rapides intérieures et la réduction des taux d'intérêt aux Etats-Unis pour s'opposer à une récession croissante a été l'une des causes de la crise du dollar de 1960 en donnant lieu à un courant de « hot money » (capitaux transférés à l'étranger dans un but spéculatif) des Etats-Unis en Europe.

Le logement des travailleurs

Nous avons toujours accueilli avec la plus grande satisfaction l'intérêt porté par la CEE aux problèmes du logement et les activités excellentes entreprises par son Comité de l'habitat, mais nous sommes aussi conscients de l'aspect international du problème du logement. C'est pourquoi nous désirons attirer l'attention de la Commission sur la proposition que nous avons l'intention de faire à la Commission des questions sociales des Nations Unies qui siège actuellement à New-York afin qu'une institution spécialisée des Nations Unies pour le logement soit établie. Nous sommes en effet d'avis que le moment est venu pour qu'il soit entrepris, sur le plan mondial, une action continue pour l'amélioration et la création de logements sociaux, particulièrement pour les travailleurs des pays en voie de développement. Le logement adéquat étant un besoin humain élémentaire et vu que ce besoin est loin d'être satisfait dans la majorité des pays du monde, nous espérons fermement que la Commission des questions sociales appuyera notre proposition et fera les recommandations utiles au Conseil économique et social des Nations Unies.